

NOTE



Date : vendredi 18 décembre 2015
Note DRH/2015 – 53/FM/AP

A L'ATTENTION DE L'ensemble des salariés de droit privé

DE LA PART DE Monsieur Benoît MONTINI,
Directeur Général

Objet : Mise en place de l'entretien professionnel pour les salariés de droit privé

Mesdames, Messieurs,

La loi 2014-288 article L6315-1 sur la réforme de la formation professionnelle du 5 mars 2014 a mis en place, pour tous les employeurs, un entretien professionnel pour tous les salariés de statut privé, quelque soit la nature de leur contrat de travail.

Dans le cadre de la valorisation de notre stratégie de Ressources Humaines et pour accompagner l'évolution des compétences internes au sein de MISTRAL Habitat, j'ai le plaisir de vous informer de la mise en place des entretiens professionnels au sein de notre organisme.

Vous bénéficierez dorénavant d'un entretien professionnel, tous les 2 ans, auprès de votre supérieur hiérarchique, et je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint une fiche d'information pratique pour le salarié.

L'entretien professionnel est un temps d'échange constructif, pour analyser vos besoins, avec votre responsable hiérarchique et en lien avec le service des Ressources Humaines.

L'entretien permet de réfléchir aux moyens de progresser dans la fonction et de bien appréhender les outils qui permettent de valider une expérience professionnelle.

C'est l'occasion de discuter des moyens de vous accompagner dans votre évolution et votre avenir professionnel.

Et il sera bien sûr privilégié de votre part et de celle de votre responsable hiérarchique, un état d'esprit positif, qui permettra un entretien constructif, pour vous et l'entreprise.

Pendant l'entretien, vous pourrez vous exprimer librement sur votre travail, poser toutes les questions utiles pour évoluer au mieux au sein de l'entreprise.

Cet entretien se fera à l'aide d'un support à compléter dont un double vous sera remis à l'issue du rendez-vous et l'exemplaire en original sera remis au service des Ressources Humaines

En tant que Directeur Général et au nom des Responsables hiérarchiques qui vont conduire les entretiens professionnels, je vous assure de notre engagement pour que ce temps d'échange se déroule avec professionnalisme et pour qu'il donne lieu à la mise en place d'un plan d'actions pour faire progresser les compétences de l'ensemble des collaborateurs.

Comptant sur l'implication de tous.

Bien cordialement.

Le Directeur Général

A blue ink signature of Benoît MONTINI, consisting of a stylized 'B' and 'M' followed by a horizontal line.

Benoît MONTINI

Fiche salarié



Quels avantages pour moi, salarié ?

L'entretien professionnel est une démarche constructive qui me permet de :

- Faire part à mon employeur de mon projet professionnel et d'exprimer mes besoins en termes de compétences,
- Faire le point sur les actions de formations que j'ai suivies, les compétences acquises et celles qui méritent d'être renforcées,
- Avoir une vision plus globale des perspectives d'évolution de mon entreprise.



1ère partie

Bilan de la période écoulée

Cette première partie consiste à faire un bilan des actions de formations réalisées, des certifications et des compétences acquises depuis les deux dernières années ou depuis le dernier entretien professionnel. C'est aussi l'occasion de faire un constat de sa progression salariale ou professionnelle et dans l'entreprise.

> Exemples de questions que vous pouvez vous poser :

- Ai-je suivi des actions de formations ces deux dernières années ?
- Quelles sont les dernières certifications obtenues depuis que j'occupe ce poste ?
- Ai-je connu une progression dans mon emploi ou dans l'entreprise ?
- Quelles sont les solutions financières que je peux mobiliser pour accéder à la formation ?

2ème partie

Analyse des besoins / Objectifs

Durant cette seconde partie, vous ferez part à votre employeur de vos souhaits d'évolution professionnelle. De la même façon, votre employeur vous présentera les besoins de l'entreprise actuels et futurs en termes de compétences et d'emploi, ses perspectives de développement ou encore de la politique de formation de l'entreprise

> Exemples de questions que vous pouvez vous poser :

- Mon projet professionnel est-il en lien avec les perspectives d'évolution de mon entreprise ?
- Quelles sont les conditions à réunir pour mener à bien mon projet ?
- Comment puis-je évoluer dans l'entreprise au cours de ces deux années à venir ?
- Quelles sont les compétences que je dois acquérir pour répondre aux futurs besoins de l'entreprise ?

3ème partie

Evolutions envisageables

Dans le cadre d'une réflexion commune avec votre employeur, vous analysez les étapes nécessaires qui vous permettront d'élaborer votre projet professionnel, tout en mentionnant les préférences ou contraintes (personnelles et professionnelles) éventuelles.

> Exemples de questions que vous pouvez aborder :

- Quelle formation pourrait me permettre de développer telles ou telles compétences ?
- Dans quel cadre ma formation pourrait-elle être mise en place ? Selon quels dispositifs ?
- Comment ma formation peut-elle s'organiser ? Sur mon temps de travail ? Hors temps de travail ?
- J'ai des contraintes personnelles... Comment pouvez-vous m'aider à élaborer mon projet professionnel ?